



## ENFANT

A.L.S.H 6-11 ans     A.L.S.H 11-17 ans    (règlement de fonctionnement et projets pédagogiques à lire)

Nom de l'enfant : .....  
Prénom de l'enfant : .....  
Adresse de résidence : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Age au moment de l'inscription : .....  
Nom et N° de tél. du médecin traitant : .....  
Problèmes de santé particuliers : .....

### Représentant légal (1)

Nom et prénom : .....  
Adresse (si différente de l'enfant) : .....

### Représentant légal (2)

Nom et prénom : .....  
Adresse (si différente) : .....

Tel domicile : ..... Tel portable : .....  
Adresse mail : .....  
Profession : ..... Tél : .....  
Employeur : .....  
Situation matrimoniale : .....

### Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénom : .....  
Téléphone : .....

### **Pour tous les mineurs, à fournir obligatoirement accompagné de la fiche d'inscription et de la fiche sanitaire de liaison :**

- La fiche sanitaire de liaison de la MJC
- Une photocopie de la page des **vaccinations** à jour du carnet de santé de l'enfant,
- Une attestation **d'assurance responsabilité civile et individuel accident extra-scolaire mentionnant le nom et prénom de l'inscrit,**
- Votre **numéro** d'allocataire **C.A.F** ou **M.S.A** et le montant de **vos** **quotient familial** :  
n° ..... QF : .....
- Déclaration de ressources (N-2) pour les non-allocataires de la Caf des P.O
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'enfant
- Le PAI en cours (Projet d'Accueil Individualisé) et trousse de soins d'urgence avec ordonnance
- Document justifiant la détention des droits de garde (lorsque la situation l'impose)

*Nous avons un partenariat avec le service Hand'avant 66 permettant un soutien aux accueils collectifs de mineurs et aux familles ayant un enfant en situation de handicap. N'hésitez pas à nous en informer.*

*Bénéficiez-vous de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)     Oui     Non*

Si l'enfant inscrit est dans une classe spéciale à l'école, dans un institut ou a besoin d'un AVS, fréquente un SESSAD, l'hôpital de jour... merci d'en faire part à l'équipe de direction afin de mieux accueillir l'enfant concerné.

## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e).....autorise mon enfant.....  
A quitter la MJC avec les personnes ci-dessous : (Majeur ou plus de 14 ans)  
Nom :.....Prénom :.....  
Téléphone : .....

Nom :.....Prénom :.....  
Téléphone : .....

**OU** (à partir de 11 ans) à rentrer seul à l'adresse indiqué :.....66160 LE BOULOU  
*Merci de préciser à l'équipe pédagogique le jour où l'enfant rentre avec les personnes désignées ci-dessus munies d'une pièce d'identité ou quel jour l'enfant rentre seul.*

Commentaires : .....

J'autorise mon enfant à participer aux activités diverses et sportives ainsi qu'aux sorties organisées par la M.J.C et laisser l'équipe pédagogique prendre toutes les mesures nécessaires d'urgence en cas de problème de santé ou d'hospitalisation recommandée par les secours :

Oui  Non

J'autorise la diffusion de la photo de mon enfant sur tous supports propres à la MJC (site, brochure, Facebook de la MJC, journal, bulletin municipal...) :

Oui  Non

J'autorise les responsables de la MJC à accéder aux revenus de mon foyer via leurs accès CDAP de la CAF 66 :

Oui  Non,  *dans ce cas vous devrez fournir les justificatifs nécessaires pour le calcul de votre coefficient familial sinon la MJC se réserve le droit d'appliquer le tarif maximum.*

Je reconnais avoir pris connaissance **du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs** et je l'approuve

Je m'engage à signaler à la MJC toutes modifications de situation familiale, professionnelle ou de santé, dans les plus brefs délais.

Le 25 mai 2018, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur.

En vertu de cette nouvelle loi, les normes européennes en matière de protection des données doivent être conformes aux normes technologiques actuelles. C'est une bonne nouvelle pour toutes les personnes concernées par le traitement des données et cela améliorera la sécurité relative à l'utilisation de vos données personnelles.

Nous nous devons de vous informer que votre adresse mail, ainsi que les données présentes dans votre signature (nom, prénom, téléphone, complément annexes) sont conservés dans nos fichiers afin de pouvoir communiquer plus facilement avec vous dans un cadre professionnel. En aucun cas ces données ne sont exportées, divulguées ou contrefaites.

Cette fiche d'inscription sera conservée trois ans en cas de contrôle auprès des autorités, elle sera ensuite détruite.

## Acceptation des autorisations parentales, soins médicaux et règlement de fonctionnement

Date et Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Représentant légal (1)

Représentant légal (2)

**REGLEMENT INTERIEUR (Article 29)**  
**de la MAISON DES JEUNES et de la CULTURE DU BOULOU**  
**valable également pour l'A.C.M**

Le fait d'adhérer à la M.J.C de Le BOULOU implique un profond respect des règles démocratiques, statuts et règlement intérieur de l'association en vigueur.

- **Il est interdit** :
  - de **fumer** dans les locaux,
  - d'y introduire **alcools, drogues et tous produits illicites,**
  - de tenir des propos racistes ou discriminatoires,**
  - de cracher, de détériorer les murs ou le matériel prêté,**
  
- Pour pratiquer une activité, il faut s'acquitter d'abord, **d'une adhésion** dont le montant est fixé sur proposition des membres du Bureau et voté par l'Assemblée Générale :  
Pour l'année **2019/2020 Habitants de la Communauté de Communes du Vallespir :**  
**Adhésion 23 € jusqu'à 25 ans et 26 € au-delà, carte famille 50 €.**  
**Personnes extérieures : adhésion 27 € jusqu'à 25 ans et 32 € au-delà, carte famille 60 €.**  
**Vacanciers occasionnels mineurs : adhésion 18 € ou 1 jour d'inscription : adhésion 10€**  
Cette adhésion sert à la gestion de l'association, notamment à couvrir l'assurance de l'adhérent et son adhésion à la Fédération Régionale des M.J.C.  
L'adhésion est valable un an, **du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.**
  
- Le dossier d'inscription doit **être complet** dès le 1<sup>er</sup> jour d'activité.  
Le règlement des cotisations, adhésions ou activités doit s'effectuer au moment de l'inscription. Dans le cas contraire une pénalité de 10% sera appliquée sur le montant total de la facture. La MJC se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant tant que la situation n'est pas réglée.
  
- L'adhérent **ne pourra en aucun cas être remboursé ou obtenir un avoir sauf sur présentation d'un certificat médical.**
  
- Merci de **signaler toute absence ou changement de situation.**